

Les dons de 40 € (cumulés) sur une année sont fiscalement déductibles.



Malem-Auder asbl souscrit au code de l'AERF (Association pour une Ethique dans la Récolte des Fonds). Voir ci-dessous.

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Rue et Numéro :

CP et Localité : Date de Naissance :/...../.....

Donne l'ordre permanent à (*nom de ma banque*),

de verser chaque du *mois/trimestre/année**, la somme de €, provenant

de mon numéro de compte :-.....-.....

au numéro de compte BE40 5230 8059 6163 – Code BIC : TRIOBEBB

de Malem-Auder asbl, rue Albert Meunier, 63 à 1160 Auderghem.

Communication :

Je peux mettre fin à tout moment à cet ordre permanent par simple communication à ma banque.

Première exécution le :/ /

Date et signature :

** biffer les mentions inutiles.*

Ce document est à remettre à votre organisme bancaire.

Au nom de nos partenaires sénégalais,

nous vous remercions d'avance pour votre générosité.

Malem-Auder asbl est signataire de la Charte éthique mise en place par l'AERF.

Cette charte spécifie, entre autre, que :

- ***les donateurs ont un droit à l'information concernant l'affectation de leur don ;***
- ***tout message faisant appel à la générosité pour un projet déterminé doit indiquer clairement les caractéristiques et modalités de l'action ou du projet ;***
- ***les messages qui font appel à la générosité du public doivent mentionner clairement la destination des fonds récoltés ou le moyen pour le public d'en prendre connaissance.***

Malem-Auder asbl souscrit entièrement à ces différents points.

Notre lettre de diffusion mensuelle et le site internet sont les outils essentiels de ce droit à l'information.

Nous tenons à disposition de toute personne intéressée par notre travail de développement l'ensemble des pièces justificatives relatives aux projets menés.

Notre comptabilité est vérifiée annuellement par la Fiduciaire Fisco Zone sprl.